

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET DEUX MILLE VINGT

Présents : Mesdames Audrey LE GALES, Alexia RON, Isabelle GARCIA-RIBET et Corinne DEJEAN.

et Messieurs Daniel GRYCZA, Roger GHIRARDO, Gilbert GUILHEM, Yoann CLAUDIN, Sébastien DARAUD, Marcel FABRIS, Gérard SOUVERVILLE et Gérard ROUJAS.

Procurations : Mme Marianne LAUZERAL donne procuration à M Sébastien DARAUD _
Mme Christiane DANGLA donne procuration à Mme Isabelle GARCIA-RIBET _ M Eric SOULA donne procuration à M. Gérard SOUVERVILLE _

Secrétaire de Séance : Yoann CLAUDIN

Ouverture de la séance à 20 h 00 qui se déroule exceptionnellement à la Salle des Fêtes (période COVID-19).

➤ **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 15 juin 2020 :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 15 juin 2020.

Il le soumet au vote :

POUR	15
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

➤ **Garantie d'Emprunt à l'OPH31 pour la construction de 15 logements à l'EHPAD :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'OPH 31 a décidé de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE DE TOULOUSE un prêt locatif social (PLS) d'un montant total de 773 345 € pour financer la construction de 15 logements adossés à l'EHPAD de Peyssies, lieu-dit « Le Village ».

Le CREDIT AGRICOLE subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, à hauteur des quotités indiquées ci-après, augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 773 345 soit garanti solidairement par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne à concurrence de 541 341,50 euros et par la Commune de Peyssies à concurrence de 232 003,50 € (deux cent trente-deux mille trois euros et cinquante centimes). Les cautionnements délivrés par deux collectivités garantes sont cumulatifs pour garantir le montant total du prêt.

Les caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du CREDIT AGRICOLE DE TOULOUSE sont les suivantes :

- Montant : 232 003,50 € + intérêts, commissions frais et accessoires
- Durée totale : 480 mois
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux d'intérêt actuariel annuel révisable : 1,7400 % l'an,
- Frais fiscaux : 0,00 euros,
- Frais de dossier : 740,00 euros,
- Taux effectif global : 1,75 % l'an,

Monsieur rappelle que cette démarche avait faite pour l'emprunt destiné à la construction de l'EHPAD et qu'à ce jour, les créances ont toujours été honorées par l'exploitant.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

POUR	15
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal autorise, en conséquence, Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt accordant la garantie de la Commune de Peyssies à l'OPH 31 en application de la présente délibération.

➤ **Vote du BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020 :**

Madame Isabelle GARCIA-RIBET présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Communal pour l'année 2020 proposé par la Commission des Finances, en donnant toutes les explications nécessaires et en présentant les documents qui ont permis d'élaborer ce projet de budget.

Fonctionnement :	Dépenses	457 725 euros
	Recettes	457 725 euros
Investissement :	Dépenses	496 287 euros
	Recettes	496 287 euros

Le budget annuel 2020 sera donc de 954 012 euros

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote du budget primitif communal 2020 :

POUR	15
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Budget Communal est adopté.

➤ **Vote des Subventions attribuées pour l'exercice 2020 :**

Madame Isabelle GARCIA-RIBET présente les propositions de subventions décidées par la Commission des Finances et les soumet au vote :

Associations	Montant	Pour	Contre	Abstention
COMITE des FETES (fête locale)	8 000 €	15	0	0
ACCA.....	150 €	15	0	01
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 500 €	15	0	0
FOYER RURAL.....	1 000 €	15	0	0
CROIX ROUGE.....	100 €	15	0	0
RESTO DU CŒUR.....	100 €	15	0	0
AMICALE POMPIERS.....	100 €	15	0	0

Monsieur le Maire précise que la subvention attribuée au Comité des Fêtes sera versée dans la mesure où la fête locale puisse se tenir, en cette période de COVID.

➤ **Vote du BUDGET ANNEXE « Site de la Cave » 2020 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif du Site de la Cave pour l'année 2020 qui ne traite que de la station-service.

Fonctionnement :	Dépenses	17 578 euros
	Recettes	17 578 euros
Investissement :	Dépenses	18 921,13 euros
	Recettes	18 921,13 euros

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	15
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif Annexe du Site de la Cave 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Budget 2020 du Site de la Cave est adopté.

➤ **Questions diverses :**

Monsieur Roger GHIRARDO informe l'assemblée que l'étude du local associatif transformable en local commercial est engagée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 07 septembre 2020 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30.
